



Hébergement avec enfant en cas de séparation

Par **LeDjé**, le **09/01/2025** à **16:25**

Bonjour,
J'espère être dans la bonne partie, si ça n'est pas le cas j'en suis désolé.
Ma compagne et moi ne sommes ni mariés ni pacsés. Elle est propriétaire d'un appartement où elle héberge à titre gratuit (contrat de prêt à usage) ses parents. Je suis propriétaire de l'appartement où nous vivons. Pour des raisons médicales nous sommes contraints d'avancer nos projets de fonder une famille en passant par une PMA. En attendant les résultats des examens, un point bloque fortement ma compagne pour véritablement se lancer : en cas de séparation, elle se retrouverait sans toit pour garder un enfant. En effet, elle ne souhaite pas "mettre à la porte" ses parents (ce qui est 100% légitime), et une colocation dans notre appartement n'est évidemment pas envisageable en cas de rupture. Elle se retrouverait donc dans une situation défavorable si des choix de vie devraient être faits pour notre enfant car elle ne peut pas se permettre de prendre un logement pour elle et l'enfant. Ses moyens très corrects ne lui permettraient malgré tout pas à assurer cette dépense supplémentaire. Ce qui impliquerait probablement que la garde me reviendrait.
Elle souhaite donc que l'on trouve un plan de repli pour elle au cas où cela se passe mal entre nous, sans cela, le projet de PMA n'est clairement pas envisageable à ses yeux.
Pouvez-vous donc me dire s'il y a des possibilités, des solutions existantes dans ce genre de cas de figure ?
Un grand merci par avance pour votre réponse. Cordialement.

Par **amajuris**, le **09/01/2025** à **18:11**

bonjour,
le problème résulte essentiellement de l'hébergement à titre gratuit de ses parents, elle doit envisager de demander un loyer à ses parents puisque ses revenus

personnels ne lui permettraient pas en cas de séparation de trouver un logement si elle avait un enfant.rnrnce qui me surprend, c'est que dans le même temps vous envisagez d'avoir un enfant dans votre couple et une séparation éventuelle.rnrnsalutations

Par **Henriri**, le **09/01/2025** à **18:12**

Hello !rnrnLedjé il n'y a pas de réponse juridique à votre question qui n'est pas une problématique juridique mais relève de vos choix de vie respectifs et de votre relation. A vous deux d'inventer (ou pas) le parachute que votre compagne espère pour continuer à loger ses parents quelle que soit l'évolution de votre relation..rnrnA+

Par **yapasdequoi**, le **10/01/2025** à **09:42**

Bonjour,rnrnAurait-elle les moyens d'acheter une part de votre bien ? Elle serait ainsi en partie propriétaire et en cas de séparation le logement pourrait lui être attribué (en échange ou pas d'une indemnité pour vous).rnrnIl me semble que cette réflexion sur une éventuelle séparation implique une certaine fragilité de votre relation, c'est à vous de voir la suite à titre personnel.